



BEAUFORT

(Grand-Duché de Luxembourg)

Réf. : CP/2021-154

Réf. : EAU/AUT/21/0909

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 24.(1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le bureau BEST, ingénieurs-conseils, ayant son siège à L-2513 SENNINGERBERG 2, rue des Sapins, a introduit, au nom et pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BEAUFORT, ayant son siège à L-6315 BEAUFORT 9, rue de l'Église, une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour la réalisation d'un forage de reconnaissance à Dillingen.

Beaufort, le 26 octobre 2021

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
Le Bourgmestre, **Le Secrétaire,**

